

# Attestation des commissaires aux comptes

sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2021

## **SIGNAUX GIROD**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 13 422 500 €  
881 Route des Fontaines  
39400 BELLEFONTAINE

**Exercice clos le 30 septembre 2021**

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux Comptes**

17 C, rue Alain Savary  
Parc Artémis – BP 1949  
25020 Besançon cedex  
S.A.S au 2 297 184 €  
RCS Nanterre : B 632 013 842  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de  
Versailles et du centre

## **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
4438476913 R.C.S Nanterre  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de  
Versailles et du centre

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2021**

**SIGNAUX GIROD**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021**

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à **866 766 euros** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Lyon et Besançon, le 28 janvier 2022

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français**  
**de Grant Thornton International**

**ERNST & YOUNG et Autres**

Alexandre Ringuet  
Associé

Frédéric Jentellet  
Associé

Mohamed Mabrouk  
Associé

**Exercice 2020/2021**

**Montant des rémunérations versées  
aux dix personnes les mieux rémunérées**

*(Article L. 225-115 du Code de commerce)*

**HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX EUROS  
(866 766 €)**

A Bellefontaine, le 26 janvier 2022

**Claude GIROD**  
Président Directeur Général

